



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Mardi 05 mai 2026 – VISIOCONFERENCE

Réunion à VISIOCONFERENCE de 09h00 à 12h30

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Ludovic GIBOULOT

Membres : Pauline BELLAT, Alexandre DEBUCHY, Frédéric HOU

Dossier 21G68 :

Retrait : Pauline BELLAT

Match : LOISIR

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A3 - Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - Attitude agressive sans circonstance particulière

Sanction : 3 dates fermes / 1 dates avec sursis

Pénalité financière : 210 €

Dossier 21G74 :

Retrait : Pauline BELLAT

Match : 1ERE DIV MAS

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A1 - Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - Attitude incorrect avec circonstance aggravante

Sanction : 1 date ferme / 1 date avec sursis

Pénalité financière : 90 €

Dossier 21G76 :

Retrait :

Match : 1ERE DIV MAS

Concerné Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A5 - Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - Action de jeu particulièrement sans retenu sans circonstance particulière

Sanction : 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 60 €



Dossier 21G86 :

Retrait :

Match : 1ERE DIV MAS

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : A1 - Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - Contestations répétées avec circonstance aggravante

Sanction : 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 60 €

Jacques MORIZUR

Président de la Commission Territoriale de Discipline